

ARRETE PORTANT DECLARATIONS DE CREATIONS OU DE VACANCES D'EMPLOIS N° 2017-38

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 14, 23 et 41;

Vu les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités territoriales et établissements publics affiliés ou non au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégorie A, B ou C sont arrêtées conformément au tableau suivant qui comporte **16 déclarations.**

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre et à Monsieur le Représentant de l'Etat auprès des collectivités territoriales de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

ARTICLE 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est affiché et transmis conformément aux dispositions de la loi susvisée.

Transmis en Préfecture
le 26 OCT. 2017

Fait à Basse-Terre, le 24/10/2017

La Présidente



Denise BLEUBARD



Collectivités territoriales, Etablissements Publics	GRADE	Intitulé du poste	Motif de la vacance	Temps de travail	Descriptif du poste	N° ENREG.
Commune de Morne-à- l'Eau	ADJOINT TECHNIQUE	Agent de contrôle et de surveillance des équipements sportifs et aires de jeux	Détachement ou intégration directe	35 H 00	Assure l'ouverture et la fermeture des structures aux heures prévues. Effectue les travaux d'entretien et de première maintenance des équipements, matériels sportifs et aires de jeux. Assure la surveillance des équipements et des usagers et veille au respect des normes de sécurité.	1354
Commune de Sainte-Anne	ADJOINT D'ANIMATION	Responsable périscolaire	Détachement ou intégration directe	35 H 00	Assurer la gestion des équipes d'amateurs à l'interclasse et en TAP. Assurer le suivi administratif des TAP. Etablir les plannings d'activités des associations. Piloter et coordonner les activités d'animation TAP	1355
Conseil Régional	ATTACHE	Chargé de suivi évaluation	Fin de contrat	35 H 00	Assurer le pilotage des programmes européennes. Procéder aux contrôles nécessaires à leur mise en œuvre. Assurer l'interface avec les acteurs internes et externes. Gérer la veille réglementaire nécessaire à la coordination des programmes,	1356
Commune de Pointe à Pitre	ADJOINT ADMINISTRATIF	Agent local de médiation sociale	Retraite	35 H 00	Mener des actions de médiation auprès d'un public ou institution afin de renforcer la cohésion sociale. Contribuer à la résolution des situations difficiles entre deux parties. Veiller sur l'environnement des zones sensibles (quartiers, écoles, ect..). Communiquer les informations relatives à la santé, la sécurité, aux droits et aides, .identifier les tentions, les dysfonctionnements et les risques de conflit.	1357

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20171024-EMP-2017-38-AR
Date de télétransmission : 26/10/2017
Date de réception préfecture : 26/10/2017

Commune de Pointe à Pitre	ADJOINT ADMINISTRATIF	Agent local de médiation sociale	Retraite	35 H 00	Mener des actions de médiation auprès d'un public ou institution afin de renforcer la cohésion sociale. Contribuer à la résolution des situations difficiles entre deux parties. Veiller sur l'environnement des zones sensibles (quartiers, écoles, ect..). Communiquer les informations relatives à la santé, la sécurité, aux droits et aides, identifier les tentions, les dysfonctionnements et les risques de conflit.	1358
Commune de Pointe à Pitre	ADJOINT ADMINISTRATIF	Agent local de médiation sociale	Retraite	35 H 00	Mener des actions de médiation auprès d'un public ou institution afin de renforcer la cohésion sociale. Contribuer à la résolution des situations difficiles entre deux parties. Veiller sur l'environnement des zones sensibles (quartiers, écoles, ect..). Communiquer les informations relatives à la santé, la sécurité, aux droits et aides, identifier les tentions, les dysfonctionnements et les risques de conflit.	1359
Commune de Pointe à Pitre	ADJOINT ADMINISTRATIF	Agent de surveillance de la voie publique	Retraite	35 H 00	Surveillance et relevé des infractions relatives en l'arrêt et au stationnement. Prévention et surveillance de la voie publique. Renseignements des usagers Sécuriser les passages piétons aux abords des écoles. Renforcer la Police Municipale lors des manifestations culturelles ou sportives.	1360

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20171024-EMP-2017-38-AR
Date de télétransmission : 26/10/2017
Date de réception préfecture : 26/10/2017

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE GUADELOUPE
BP 465, Avenue Paul LACAVE - Petit-Paris
97 100 BASSE-TERRE
Tél : 0590 99 45 00 Fax : 0590 99 45 21
Site Internet : <http://www.v.cdg971.com>

Commune de Pointe à Pitre	ADJOINT ADMINISTRATIF	Agent de surveillance de la voie publique	Retraite	35 H 00	Surveillance et relevé des infractions relatives en l'arrêt et au stationnement. Prévention et surveillance de la voie publique. Renseignements des usagers Sécuriser les passages piétons aux abords des écoles. Renforcer la Police Municipale lors des manifestations culturelles ou sportives.	1361
Commune de Pointe à Pitre	ADJOINT ADMINISTRATIF	Agent de surveillance de la voie publique	Retraite	35 H 00	Surveillance et relevé des infractions relatives en l'arrêt et au stationnement. Prévention et surveillance de la voie publique. Renseignements des usagers Sécuriser les passages piétons aux abords des écoles. Renforcer la Police Municipale lors des manifestations culturelles ou sportives.	1362
Commune de Pointe à Pitre	ADJOINT ADMINISTRATIF	Agent de surveillance de la voie publique	Retraite	35 H 00	Surveillance et relevé des infractions relatives en l'arrêt et au stationnement. Prévention et surveillance de la voie publique. Renseignements des usagers Sécuriser les passages piétons aux abords des écoles. Renforcer la Police Municipale lors des manifestations culturelles ou sportives.	1363
Commune de Pointe à Pitre	ADJOINT ADMINISTRATIF	Agent de surveillance de la voie publique	Retraite	35 H 00	Surveillance et relevé des infractions relatives en l'arrêt et au stationnement. Prévention et surveillance de la voie publique. Renseignements des usagers Sécuriser les passages piétons aux abords des écoles. Renforcer la Police Municipale lors des manifestations culturelles ou sportives.	1364

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-201711024-EMP-2017-38-AR
Date de télétransmission : 26/10/2017
Date de réception préfecture : 26/10/2017

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE GUADELOUPE
BP 465, Avenue Paul LACAVE - Petit-Paris
97 100 BASSE-TERRE
Tél : 0590 99 45 00 Fax : 0590 99 45 21
Site Internet : <http://www.cdg971.com>

Commune de Pointe à Pitre	ADJOINT ADMINISTRATIF	Agent de surveillance de la voie publique	Retraite	35 H 00	Surveillance et relevé des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement. Prévention et surveillance de la voie publique. Renseignements des usagers Sécuriser les passages piétons aux abords des écoles. Renforcer la Police Municipale lors des manifestations culturelles ou sportives.	1365
Conseil Départemental	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	Archiviste manager	Fin de contrat	35 H 00	Collecte et conserve les archives. Met en œuvre sous l'autorité du directeur la partie du projet scientifique, technique et culturel, dont elle a la charge. Encadre les services placés et/ou agents placés sous son autorité fonctionnelle	1366
Conseil Régional	ADJOINT ADMINISTRATIF	Chargé(e) d'affaires européennes et internationales lutte anti-fraude	Fin de contrat	35 H 00	-Assurer le portage des fonctions d'autorité de gestion de la collectivité par la mise en œuvre du plan de contrôle interne. Contribuer à la maîtrise des fonctions d'autorité de gestion, à l'efficacité de la piste d'audit et à l'utilisation efficiente des ressources. Prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.	1367
Conseil Régional	ATTACHE	Chef du service de la diplomatie territoriale	Fin de contrat	35 H 00	Animer et encadrer le service de la diplomatie territoriale en garantissant la cohérence et mise en œuvre des actions du service. Contribuer à la définition de la stratégie de coopération et mise en œuvre	1368

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20171024-EMP-2017-38-AR
Date de télétransmission : 26/10/2017
Date de réception en préfecture : 26/10/2017

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE GUADELOUPE
BP 465, Avenue Paul LACAVE - Petit-Paris
97 100 BASSE-TERRE
Tél : 0590 99 45 00 Fax : 0590 99 45 21
Site Internet : <http://www.cdg971.com>

Conseil Régional	ATTACHE	Instructeur Urbanisme - Aménagement	Fin de contrat	35 H 00	Accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagement des villes, bourgs, centres. Participer aux travaux de l'observatoire du foncier. Suivre la mise en œuvre des orientations générales de la région. Accompagner les collectivités dans l'appropriation du SAR/SMVM et de ses enjeux de développement et d'aménagement	1369
------------------	---------	---	----------------	---------	---	------



LA PRESIDENTE

Denise BLEUBAR

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20171024-EMP-2017-38-AR
Date de télétransmission : 26/10/2017
Date de réception préfecture : 26/10/2017

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE GUADELOUPE**
BP 465, Avenue Paul LACAVE - Petit-Paris
97 100 BASSE-TERRE
Tél : 0590 99 45 00 Fax : 0590 99 45 21
Site Internet : <http://www.cdg971.com>